



PRÉFET DE LA SARTHE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Société NEOEN

Demandes de trois permis de construire en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 38 MWc, d'une sous-station électrique de transformation, de trois postes de livraison, de treize postes de transformation et d'un local de stockage sur la ZAC Loirecopark sur les communes d'Aubigné-Racan et de Vaas

Par arrêté N°DCPPAT 2020-0177 du 24 juillet 2020, le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur les demandes de trois permis de construire N°PC 07201319Z0014, PC 07201319Z0015 et PC 072364Z0019 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 38 MWc, d'une sous-station électrique de transformation, de trois postes de livraison, de treize postes de transformation et d'un local de stockage sur la ZAC Loirecopark sur les communes d'Aubigné-Racan et de Vaas.

Le projet d'implantation de cette centrale photovoltaïque au sol se situe sur la ZAC Loirecopark, anciennement appelée ZAC ÉTAMAT (établissement du matériel de l'arme de terre) et présente une emprise clôturée d'environ 43 hectares (32,6 hectares sur la commune d'Aubigné-Racan et 10,4 hectares sur la commune de Vaas).

Les parcelles concernées sont situées en zone compatible avec les plans locaux d'urbanisme d'Aubigné-Racan (parcelles AI 162, 163, 164, 167 et 168) et de Vaas (L 717, 731 et 733).

Le site accueillera 3 658 tables photovoltaïques sur 243 rangées pour une puissance totale d'environ 38 MWc. Le parc est également composé de câbles de raccordement, de pistes de circulation lourdes et périphériques, de deux citernes d'eau, de treize postes de transformation, de trois postes de livraison, d'une sous-station d'élévation de la tension et d'un local de maintenance. Une clôture entoure la totalité du parc afin d'en empêcher l'accès à toute personne non autorisée.

Les modules photovoltaïques sont disposés sur des supports fixes formés par des structures métalliques primaires (assurant la liaison avec le sol) et secondaires (assurant la liaison avec les modules). Cet ensemble constitue les tables photovoltaïques. Ces dernières sont fixes, orientées vers le Sud et inclinées pour maximiser l'énergie reçue du soleil. Elles sont composées d'acier galvanisé, d'innox et de polymères et sont fixées au sol via des pieux battus ou vissés, ou des longrines.

Le dossier sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, soit trente trois jours consécutifs, **du jeudi 13 août 2020 à 14 h 00 au lundi 14 septembre 2020 à 17 h 00**, dans les communes d'Aubigné-Racan et de Vaas. Les pièces du dossier seront mises, aux heures habituelles d'ouverture des mairies d'Aubigné-Racan et de Vaas, à la disposition des personnes qui désirent en prendre connaissance et consigner éventuellement leurs observations sur les registres d'enquête.

Aubigné-Racan : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 18 h 00, le mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et le premier samedi de chaque mois de 9 h 00 à 12 h 00

Vaas : les lundi et mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00, le mardi de 9 h 00 à 12 h 00, le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00

Il pourra également être consulté sur les sites internet des communes d'Aubigné-Racan : « www.aubigne-racan.com » et de Vaas : « www.vaas.fr » jusqu'au lundi 14 septembre 2020 à 17 h 00 et des services de l'État en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr rubrique « publications – consultations et enquêtes publiques – communes d'Aubigné-Racan et de Vaas – 2020 »).

Un ordinateur sur lequel le dossier au format numérique peut être consulté est mis à la disposition du public en mairie d'Aubigné-Racan aux jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du code de l'environnement.

Le dossier qui comprend notamment un résumé non technique et une étude d'impact a fait l'objet d'une évaluation environnementale

Monsieur Georges BASTARD, Gendarme retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie d'Aubigné-Racan où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, lors des permanences suivantes : le jeudi 13 août 2020 de 14 h 00 à 17 h 00, le samedi 5 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 et le lundi 14 septembre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00

En outre, le commissaire enquêteur tiendra une permanence à la mairie de Vaas : le mardi 25 août 2020 de 9 h 00 à 12 h 00

Le public peut formuler des observations et propositions pendant le délai de l'enquête, soit sur les registres mis à sa disposition en mairies d'Aubigné-Racan et de Vaas, soit par correspondance adressée au commissaire enquêteur à la mairie d'Aubigné-Racan, place de l'Hôtel de Ville – 72800 Aubigné-Racan, soit sur le site internet des services de l'État en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr rubrique « publications – consultations et enquêtes publiques – communes d'Aubigné-Racan et de Vaas – 2020 ») en précisant dans le sujet du message électronique l'objet de l'enquête ou directement par mail à l'adresse fonctionnelle suivante : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr.

Les observations et propositions transmises par voie postale ou écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences, sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête. Celles reçues par voie électronique sont annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête situé au siège de l'enquête et mises à la disposition du public sur le site internet des services de l'État en Sarthe.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute information complémentaire concernant le dossier peut être sollicitée auprès de la société NEOEN – 6, rue Ménars – 75002 PARIS (Monsieur Alban CHAGNARD).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables en mairies d'Aubigné-Racan et de Vaas ainsi que sur le site des services de l'État en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le préfet de la Sarthe se prononcera par arrêté sur les demandes de chaque permis de construire déposée par la Société NEOEN pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 38 MWc, d'une sous-station électrique de transformation, de trois postes de livraison, de treize postes de transformation et d'un local de stockage sur la ZAC Loirecopark sur les communes d'Aubigné-Racan et de Vaas. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire.